



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Monsieur BARREAU Jean-Louis demeurant à 5030 BEUZET - Rue de la Station, 41 .

Le terrain concerné est situé Rue de la Station, 41 à 5030 BEUZET et cadastré Division 7, section C numéro 112R.

Le projet consiste en transformation d'une grange en logement (régularisation) et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts ..., aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides...;

Le projet s'écarte du GCU sur les points suivants:

- toiture plate/terrasse non conforme;
- matériau de toiture plate/terrasse non-conforme.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBOUX.

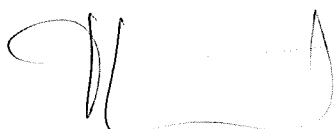
A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à urbanisme@gembloux.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 mai 2024 au 21 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400042 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBOUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gembloux.be

La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA